



VO.10

178 456 habitants

746 km<sup>2</sup>

130 Km de masses d'eau  
« cours d'eau »

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE  
OISE ARONDE

Avec une occupation du sol principalement rurale (60 % de cultures, 30 % de forêts au sud du secteur), ce territoire comprend 3000 ha de zones humides cartographiées, dont 1000 ha sur le seul site RAMSAR des Marais de Sacy.

Les principaux enjeux pour les rivières de ce territoire sont :

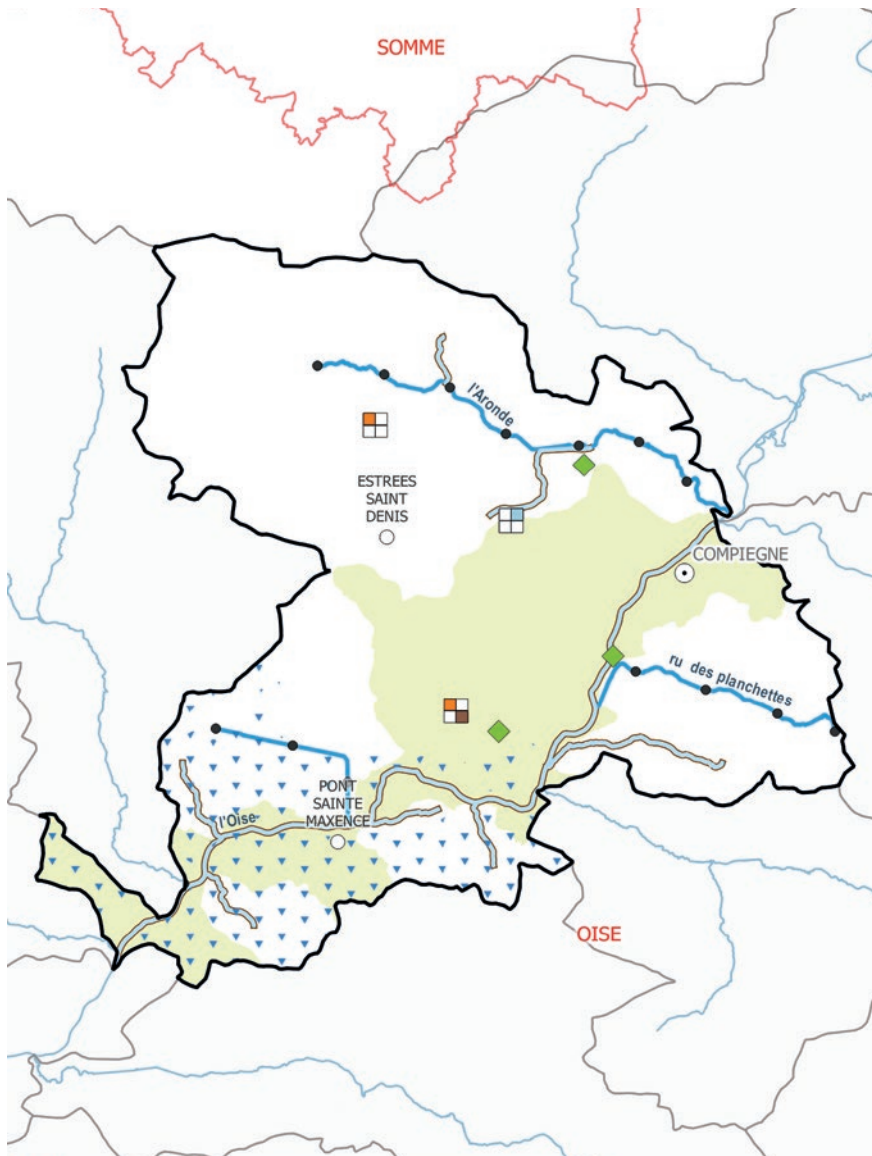
- la réduction, voire la suppression du rejet de substances dangereuses par les industries mais aussi l'amélioration du traitement d'un site fabriquant des engrais,
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, notamment le long de l'Oise et dans le secteur de Pont-Ste-Maxence et Rieux,
- la préservation et la restauration non seulement des zones humides d'intérêt majeur (marais de Sacy) mais aussi de celles cartographiées par le SAGE,

- la restauration de la diversité des habitats aquatiques sur le bassin de l'Aronde.

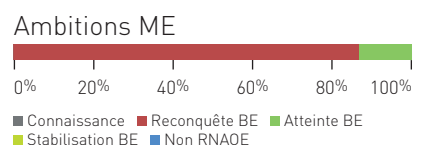
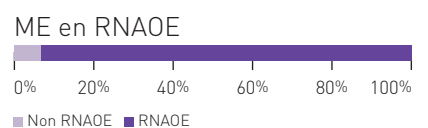
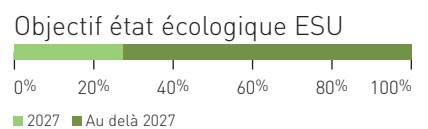
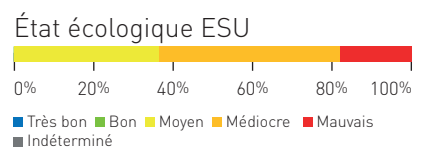
L'état de dégradation des eaux souterraines (dont FRHG205) par les nitrates et les pesticides, incite à renforcer les actions de réduction des intrants sur l'ensemble du territoire.

Les aires d'alimentation de captages fortement exposées sur le bassin de l'Aronde et au nord-est du bassin de la masse d'eau FRHR216C devront être protégées en priorité (notamment le captage de Longueil-Sainte-Marie).

Le bassin de l'Aronde, identifié en tension quantitative, est classé comme zone de répartition des eaux. La mise en place d'un projet de territoire et de gestion de l'eau et de la gestion collective pour l'irrigation agricole est une action prioritaire sur ce bassin.



Masse d'eau	
Rivières et canaux	11
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	4



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE**  
**OISE ARONDE**
**VO.10**

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
<b>Réduction des pollutions des collectivités</b>						
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	7				
ASS0502	Equipement d'une STEP Hors Directive ERU	13				
ASS0701	Mettre en place une surveillance initiale ou pérenne des émissions de substances dangereuses	7				
<b>Réduction des pollutions des industries</b>						
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	7				
<b>Réduction des pollutions agricoles</b>						
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	13				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	20				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	27				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	27				
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	53				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	20				
<b>Gestion de la ressource en eau</b>						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	13				